



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2023

DELIBERATION N°47

COMMUNE DE CUGNAUX

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle Camus, après convocation légale, sous la présidence de M. Albert SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : MM. et MMES : SANCHEZ, ARTERO, DOURY, FAGET, DROUILLET, GOUDAL, LIMONDIN, JEANBON, SOCA, SENDRA, BERHO, TEILLAIS, FAURE, LAGOUTE, BENA, LEFEBVRE, PANIE, ROURE, LYORET, ANDREU-SEIGNÉ, BESNEHARD

Absents ayant donné procuration :

- Mme SUDRE donne procuration à M. SANCHEZ
- Mme HANDSCHUTTER donne procuration à M. LAGOUTE
- M. KARMANN donne procuration à Mme DOURY
- M. LACASSIE donne procuration à M. BERHO
- M. AUJOULAT donne procuration à Mme ROURE
- Mme EL BAHLAOUI donne procuration à M. BESNEHARD
- M. SILVEIRA donne procuration à Mme BENA
- M. BAR donne procuration à Mme LYORET
- M. AMMAR donne procuration à M. JEANBON

Absents :

- M. Yoann ESCABASSE
- Mme DOUCHET
- Mme BURTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Dorine BENA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 30 mars 2023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : 12 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 21

Votants :

POUR : 23
CONTRE : 7 (ROURE, ANDREU-SEIGNE, BAR, AUJOULAT, LYORET, BESNEHARD, EL BAHLAOUI)
ABSTENTION : 0

Objet : 1ère révision du PLU de Portet-sur-Garonne – Avis de la Commune de Cugnaux sur le projet arrêté

Service : Urbanisme

Rapporteur : M. Frédéric GOUDAL

Contexte :

La Commune de Portet-sur-Garonne a prescrit la 1ère révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération en date du 6 juillet 2012.

Les objectifs généraux poursuivis par la Commune de Portet-sur-Garonne sont les suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif (et notamment la loi ENE du 12 juillet 2010) et la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, SCoT GAT ;
- Répondre aux enjeux de développement durable en menant une réflexion sur les zones urbaines et à urbaniser, la préservation et la valorisation des zones agricoles et naturelles en affirmant la Garonne comme socle patrimonial commun ;
- Intégrer les orientations et principes d'aménagement définis par le Conseil Municipal.

Par délibération en date du 15 décembre 2022, la Commune a arrêté le projet de PLU et a transmis en suivant ledit projet aux Personnes Publiques Associées et Consultées pour avis.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la sollicitation de la Commune de Cugnaux afin d'émettre un avis sur le dossier.

Avis de la Commune de Cugnaux :

La Commune se limite à analyser le projet porté par la Commune de Portet-sur-Garonne sur les éléments ayant un impact pour son territoire, soit les 2 thèmes suivants : la mobilité et les Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP jouxtant la Commune de Cugnaux, à savoir l'OAP Bois vert.

Le dossier arrêté est mis à disposition des conseillers municipaux auprès du service urbanisme – 1, rue Vincent Auriol.

1/ L'OAP Bois vert

Cette OAP recouvre aujourd'hui un ensemble foncier de près de 27 hectares. Le secteur est bordé au Nord par l'aérodrome civil de Francazal, au Sud par la zone d'activités du Bois-Vert, à l'Ouest par la zone d'activités de l'Ecopole et à l'Est par la zone naturelle située au contact du domaine agricole de Candie tel que présenté sur le plan n°1.

L'OAP est présentée sur le plan n°2.

La première remarque porte sur le périmètre de l'Ecopole situé sur la Commune de Cugnaux. En effet, celui indiqué sur le plan n°1 ne prend pas en compte le développement de cette zone qui aura nécessairement un impact sur l'OAP Bois Vert (mobilité, assainissement et développement économique).

Il est donc proposé ici de présenter brièvement les projets de la ville :

S'agissant des projets d'équipements publics :

Extension du SIVOM-SAGe :

La station d'épuration est aujourd'hui quasiment saturée. Sans extension du site sur notre commune, l'OAP du bois vert, tout comme le Campus de Francazal, pourrait avoir de sérieuses problématiques d'évacuation des EP.

S'inscrivent dans l'ambition de renforcement du pôle gare comme centre d'intérêt de secteur à l'échelle du Muretain :

- l'accessibilité à la gare : mise en accessibilité PMR des quais, accès nord dans une première phase, puis accès sud dans un deuxième temps ; sécurisation de la traversée piéton-cycle du PN 9 / réflexion autour de la sécurisation du PN 9 ;
- le renforcement de la connexion entre la gare et le territoire du Muretain ou du sud toulousain via les TC et le train ;
- le renforcement des capacités de stationnement : création d'un parking de rabattement associé à la gare, accès nord ;
- le renforcement des modes doux : irrigation du territoire communal par un maillage cyclable connecté au REVe (Muret/Toulouse) et desserte cyclable depuis la gare vers le site de Francazal et au-delà par le REVe (Pins-Justaret/Colomiers).

Défendre une liaison en transport en commun depuis la gare de Portet-sur-Garonne vers la gare de Colomiers en passant par Cugnaux serait essentiel pour faciliter les déplacements du quotidien. En effet, les transports en commun sont inexistantes entre les gares, ce qui contraint très fortement les déplacements transversaux.

Par ailleurs, développer le RER serait également une ambition à porter pour le territoire.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :

- **DONNER un avis favorable sur le projet de 1ère révision du PLU de Portet-sur-Garonne sous réserve de prendre en compte les remarques ci-dessus citées à savoir :**
 - Assurer la continuité du Grand parc Margelle dans l'OAP Bois vert ;**
 - Confirmer les aménagements paysagers, les ouvertures sur le grand paysage et le caractère plus urbain des projets le long de la route de Seysses porté dans l'OAP Bois vert ;**
 - Prendre en compte les projets de la Commune notamment l'extension de l'Ecopole (zone d'activité, Parc Margelle et extension du SIVOM-SAGe) ;**
 - Conforter la mobilité, notamment les connexions de gare à gare afin de faciliter les déplacements transversaux.**
- **AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes découlant de la présente délibération.**



Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

L'évolution du site serait donc conditionnée à l'extension du SIVOM-SAGe.

Connexion au Grand parc Margelle :

La Margelle de Garonne est un relief de coteau marquant la limite entre la Terrasse et la Plaine de Garonne. Elle débute sur la rive gauche de la commune de Toulouse, au sud du quartier Ancely, et s'étend vers le Sud jusqu'à Villeneuve-Tolosane, en passant par Portet-sur-Garonne puis Cugnaux.

Elle présente une succession d'espaces verts en « pas japonais », souvent boisés, marqués de patrimoines végétaux et bâtis s'étendant du néolithique jusqu'aux grands ensembles du XXe siècle.

Cette armature naturelle est à revaloriser et renforcer pour le bien être des habitants afin que ces derniers puissent profiter de ces espaces de nature, sans en dégrader la valeur écologique. Les modes actifs depuis et en direction de ce Grand parc sont à développer. Les aménagements d'espaces publics et naturels à venir sur ce Grand parc devront être guidés par une démarche volontaire de mise en valeur, qualitative et prospective.

L'objectif premier de ce Grand Parc, prochainement classé d'intérêt métropolitain, est de redonner une existence et une épaisseur à cette continuité paysagère structurante à l'échelle du grand paysage en :

- fédérant les acteurs autour d'un projet commun, ce qui se caractérisera par la création d'un itinéraire « modes doux » continu : le fil de la Margelle ;
- renforçant la naturalité des espaces en s'appuyant sur le déjà-là : des parcs marqués par une biodiversité notable et des sources naturelles qui créent en pleine ville des oasis reposantes ;
- fabriquant des parcours et programmations attractifs basés sur les atouts de l'identité des territoires et des sites singuliers.

La Margelle de Garonne étant présente sur la Commune de Portet-sur-Garonne et traversant l'OAP du Bois vert, il est donc primordial de poursuivre cette continuité permettant ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers du site à l'échelle supra communale.

S'agissant des projets de développement économique :

Il s'agit du développement de la zone d'activité Ecopole en lien avec le Campus Francazal. Il est donc nécessaire de mesurer les impacts des deux projets, tant sur les mobilités et l'accessibilité des sites que sur les aménagements paysagers notamment en bordure de la route de Seysses qui vont inévitablement impacter l'entrée de ville de Cugnaux.

Par ailleurs, la ville de Cugnaux porte une étude sur la requalification de l'Avenue du Comminges (continuité de la route de Seysses) afin de :

- requalifier la voie dans un registre plus urbain et moins routier, incluant un partage de la voirie entre les différents modes de déplacements ;
- mettre en valeur des vues sur le grand paysage.

C'est pourquoi, il est demandé que le projet coté Portet-sur-Garonne, route de Seysses, prenne en compte ce registre plus urbain ayant des ouvertures sur le grand paysage et, notamment, la Margelle de Garonne afin de ne pas impacter négativement l'entrée de la commune de Cugnaux ; les aménagements se doivent d'être cohérents.

2/ Les mobilités :

Les enjeux relatifs à la mobilité, déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Portet-sur-Garonne, sont de 3 niveaux :

- le renforcement de la connexion avec la Métropole vers la ligne A du métro à Basso Cambo et des déplacements transversaux – liaison vers le téléphérique « Teleo » ;
- le renforcement du pôle gare ;
- le maintien et le confortement des services TC Tisseo et communal.